

Retraites : pourquoi je renvoie gouvernement et syndicats dos à dos



À la fin de l'année 2019, je fus à la recherche d'une citation que ma mémoire ne savait ni situer, ni restituer correctement, la croyant de Marc Bloch j'ai relu, en travers je dois l'avouer, le plus célèbre de ses ouvrages ; par un de ces télescopages dont la vie est coutumière, dans le même temps se nouait la situation du conflit sur « les retraites » ; comment ne pas voir dans les milieux dirigeants comme une redite, comme un germe mauvais, comment ne pas constater avec terreur ces mêmes blocages intellectuels de castes dominantes, entravant, bridant le génie de notre Nation, par un immobilisme réactionnaire, par une défense acharnée de privilèges, qui, s'ils ne furent pas indus, deviennent caducs du fait même de la marche du temps. La sclérose du mouvement syndical, son incapacité à penser le monde d'aujourd'hui est similaire à celle du commandement français de 1940 ; parallèlement le pouvoir actuel retranché derrière ses idées ultra-libérales mène la guerre d'il y a 20 ans ; « Étrange

défaite ».

Je vais sans doute décevoir certains qui me font l'honneur de suivre mes propos, mais je crois que la lutte contre la réforme des retraites est un mauvais combat, avec de mauvais meneurs et des discours biaisés. Que cette réforme soit mal ficelée, trouble parfois, mal expliquée, peut-être pour avancer masqué dans une direction détestable, ne doit pas justifier une opposition brutale et entière. Les pensions de retraites sont à la croisée de données structurelles, démographiques, économiques, sociologiques incontournables, il s'agit donc d'un problème éminemment politique. Cependant vouloir l'aborder uniquement par la confrontation à court terme est une erreur tactique autant qu'une faute stratégique. Dans ce débat on cherche à opposer les deux modes de financement des pensions, à savoir celui par capitalisation et celui par répartition, or la réforme proposée ne prévoit pas de changement en ce qui concerne la collecte de fonds. Le système « par points » modifie le procédé de calcul des pensions mais pas celui des prélèvements. Qu'il y ait là une intention cachée est effectivement possible, probable même si l'on en juge par ce que l'on sait des attachements de Emmanuel Macron, mais c'est alors cela qu'il faut dénoncer et combattre ; on ne sert jamais une cause en la défendant par des arguments bancals.

Dans le système par capitalisation, chacun accumule de l'argent, lequel est placé, puis, durant la retraite, le pensionné reçoit une part de cet argent en fonction du montant de ses cotisations et de son espérance de vie. C'est un système financier, cynique et égoïste, ainsi le recul de l'âge moyen de vie aux États-Unis est vu comme une bonne nouvelle ; l'opposition du monde financier US à une meilleure santé publique n'a pas d'autre raison.

Pour faciliter la compréhension, dans les exemples suivants le mot « salaire » est compris comme la part de rémunération restant après les prélèvements sociaux sauf ceux concernant les retraites. En simplifiant, imaginons que vous cotisiez de 20 ans à 64 ans, pour ensuite vivre jusqu'à l'âge moyen soit

80 ans. Vous aurez cotisé durant 44 ans pour ensuite bénéficier d'une pension durant 16 ans ; imaginons ensuite que vous ayez eu un salaire moyen (net + cotisations « vieillesse ») durant votre vie laborieuse de 2 400 € et que vous vouliez disposer de 1 200 € durant votre retraite, il vous faudra avoir retranché de votre salaire 436€ par mois, soit à peu près 18,2 % et voir votre salaire net à 1 964 €. Cela paraît soutenable, malgré la perte de revenus de 1 964 € à 1 200 ! Mais le raisonnement ne tient pas compte de l'inflation, qui s'accumule, ainsi en France entre 1975 et 2019 (soit 44 ans) l'érosion monétaire se monte à 425 %, c'est-à-dire que vos premiers « 436 € » de 1975 ont une valeur en 2019 d'environ 100 € !

Il faut donc pour que le système fonctionne que ces premiers « 436 € » de 1975 génèrent des profits qui, accumulés, compenseront la perte de pouvoir d'achat ; les considérables masses d'argent collectées par les fonds de pensions anglo-saxons n'ont pu produire assez d'intérêts dans le contexte d'une inflation longtemps assez élevée et de l'augmentation de la durée de vie. Pour éviter la faillite et révéler le vice de ce système, il a fallu que ces organismes –privés– sortent des aires économiques qui auraient dû normalement suffire à leur fonctionnement ; c'est cette recherche à tout prix de plus-values extérieures qui a transformé les fonds de pensions américains en prédateurs et, avec la complicité locale de quelques salopards, a ravagé une bonne partie du tissu industriel français. En schématisant, on peut dire que si un gouvernement français digne de ce nom avait interdit la prise de contrôle d'entreprises françaises par les fonds de pensions étrangers, une immense crise aurait secoué les États-Unis et stoppé la mondialisation ; nous avons financé un mauvais système et payé notre asservissement !

Dans le système par répartition, l'inflation est inopérante, et il n'y a pas de soustraction de fonds au profit d'établissements financiers, les cotisations servent immédiatement au paiement des pensions ; il s'agit d'une organisation collective au service des individus, l'actif

finance le retraité. Le système fait appel à la notion de solidarité inter-générationnelle et de responsabilité publique et politique ; ce dernier point est fondamental, j'y reviendrai.

Avec les mêmes données temporelles et financières, voyons ce qu'il en est dans le système par répartition. N'abordons pas ici la réalité de salaires différents et des durées de cotisation mais imaginons que les actifs de notre exemple financent des retraités ayant eu le même salaire qu'eux pour des temps de travail équivalents.

Pour pouvoir verser 1 200 € de pension, il faut que 2,7 actifs acquittent 436 € de cotisation ; or le ratio actifs/retraités est aujourd'hui de 1,7, il était de 4 en 1960 et sera en 2050 de 1,5. Le montant moyen des pensions de retraite est de 1 530 €, cela veut dire que pour en payer une avec 1,7 salariés, il faudrait que ceux-ci cotisent 900 € ; rappelons que le salaire moyen en France est de l'ordre de 2 250 € (brut 3 070). Il y a 15,5 million de retraités, en acceptant l'idée d'un prélèvement soutenable de 600 €, il faudrait donc arriver à 31 millions d'actifs, c'est-à-dire au plein emploi.

La situation est donc bloquée entre un prélèvement insoutenable et la fin du chômage de masse.

Une autre piste serait de favoriser des salaires plus hauts permettant des prélèvements plus forts, mais cela suppose que le capital accepte de répartir plus justement ses revenus et ceux du travail, cela suppose aussi que le « fabriqué en France » soit plus producteur de richesses. Or l'affaiblissement du savoir-faire collectif, à cause de l'immigration, tire au contraire vers le bas ce que les économistes nomment la production potentielle.

Quel gouvernement aura le courage et le soutien social que nécessiterait la mise au pas des rapaces financiers, le contrôle des mouvements de capitaux et, in fine, le retour à des monnaies nationales ? Quel gouvernement mettra fin au pari absurde et insensé que l'immigration augmente la richesse produite disponible et le nombre de cotisants ?

Nous voici revenus à la politique.

Monsieur Macron est un imposteur, loin d'être le réformateur jeune et moderne qu'il fait croire ; le chemin qu'il indique à la France a plus que son âge, c'est une vieilleries dépassée.

Dans la jungle des chiffres, des régimes, des exceptions, nous avons perdu le sens réel et premier de l'existence des retraites : permettre aux citoyens âgés, et non aux anciens travailleurs, de vivre dignement la dernière période de leur vie. L'individualisme forcené est le père de tous les égoïsmes et du délitement du lien social primordial : la solidarité. Lorsque les cheminots de la CGT se mettent en grève, ce n'est pas pour tous mais pour eux-mêmes. Ceux-là même qui brandissent le « c'est plus juste, c'est par répartition » oublient rapidement ce que cela devrait impliquer, à commencer par une solidaire répartition immédiate et non pas le « moi j'ai travaillé plus dur que toi ! »

Il y a en France 31 régimes de retraites différents. En moyenne aujourd'hui, chaque salarié a relevé de plus de trois de ces régimes ; les exceptions, ajoutées au gré des crises ou des pressions sociales, les systèmes mixtes (certaines complémentaires), les systèmes bâtards (assurance vie anciennes), les régimes obsolètes ont brisé le moule initial ; la solidarité intergénérationnelle n'est plus qu'un souvenir, chacun étant accroché à « ses avantages acquis », au pactole accumulé et tous insouciants de quelques contraintes nommées, par exemple, « démographie » ou « dette publique ».

Dans ce contexte, l'idée d'une reformation du régime des retraites, avec une mise à plat générale et l'instauration d'une caisse unique est une bonne démarche, courageuse et porteuse d'avenir. La notion de point n'est pas imbécile et pourrait apporter la souplesse nécessaire à la prise en compte des conditions différentes de travail. Mais cette œuvre salutaire doit, avant tout, affirmer les principes dont découleront les cadres légaux et les structures techniques indispensables à l'administration de 12 à 14 % du PIB. Et ces principes ne doivent pas contrevenir à la culture économique nationale et au pacte républicain.

C'est bien sur là que pêche le projet du gouvernement, il

tente – sans y parvenir – de sauver des icônes, des images, afin de rassurer, et il accentue la défiance et la fébrilité ; la peur d'une vieillesse démunie est présente en chaque humain, d'autant plus dans nos sociétés aux liens familiaux distendus. Il faut mesurer chaque mot, chaque idée non à l'aune d'une ligne comptable mais en pensant à celui qui sait que ses moyens déclineront.

À bien des égards, nous sommes entrés dans une nouvelle ère, mais les structures politiques, économiques et morales n'ont pas encore achevé leurs mues ; les crises successives, politiques, économiques et morales que nous subissons sont comme les secousses annonciatrices des grands tremblements de terre ; les plaques tectoniques de nos sociétés se chevauchent et les constructions sociales qu'elles supportent sont bien peu anti-sismiques !

Quels devraient être les principes de la reconstruction de l'édifice « retraite » pour qu'il résiste au séisme annoncé ?

La pension de retraite est l'assurance que donne la société à ses membres qu'ils ne seront pas sans ressources suffisantes durant leurs vieux jours. Les montants considérables qui sont en jeu, les durées en cause, la nature éminemment sociale de ces pensions impliquent une gestion publique qui, seule, peut garantir le respect des dispositions nécessaires ; seul l'État a les moyens, la pérennité et le désintéressement suffisants, seul l'État échappe aux contraintes externes, seul l'État est contrôlable par les citoyens.

Le système de retraite doit s'extraire des aléas de la financiarisation ; on l'a vu, pour qu'un système fondé sur la capitalisation fonctionne équitablement, il faudrait que le rendement financier des fonds soit supérieur à l'érosion monétaire, ou bien que la décote des fonds capitalisés soit corrélée à la durée de vie ; au-delà euthanasie obligatoire ? Nous l'avons dit, le système par répartition exprime le lien social du présent entre les générations qui est renforcé par l'intervention primordiale de l'État, il combat les égoïsmes et la communautarisation atomisante.

La charge des pensions doit être soutenable pour la

collectivité. Qui connaît la réalité profonde du corps social à un moment donné ? Oui, qui mieux que la représentation nationale est à même de déterminer le seuil de cette charge publique ?

Les coûts de fonctionnements grevés en plus de prélèvements conjoncturels ou hors domaine sont actuellement importants, trop. Or l'État dispose d'une administration impartiale, rodée et contrôlée : celle des impôts.

De ces principes découle l'idée d'un système universel de retraite publique, fondé non sur les revenus du travail, mais sur la citoyenneté. Une pension, modulée selon les situations familiales, serait versée à tous les citoyens à partir de leur demande qui ne tiendrait pas compte de leur vie antérieure, mais qui ne pourrait survenir avant un âge déterminé. Cet âge, entre 58 et 66 ans, serait apprécié selon des points accumulés durant la période laborieuse en fonction de la pénibilité ou des accidents de vie supportés.

Dans des limites de variations constitutionnalisées, le Parlement voterait annuellement le montant des pensions, et, obligatoirement, le montant d'un impôt « retraites » dû par tous les contribuables sauf les pensionnés. Les caisses de retraites, coûteux et parfois opaques intermédiaires, ayant trop souvent des activités hors de leur champ initial, seraient supprimées ; les frais de gestion du système deviendraient pratiquement nuls.

Toutes les aides sociales liées à la vieillesse seraient inutiles, la CSG et tous les prélèvements actuels seraient supprimés, le salaire net augmenterait donc significativement. La solidarité apparaîtrait au grand jour et sous la responsabilité politique de parlementaires élus, devant assumer leur choix et pouvant l'adapter aux circonstances économiques. Cette pension étant d'un montant identique pour tous, comme l'impôt afférent, l'État ne propagerait pas les différences de richesse entre les citoyens, son rôle se bornant à collecter et répartir des fonds années après années pour assurer aux retraités le paiement d'une pension uniforme décidée par le Parlement.

Chaque citoyen, en toute liberté et en fonction de ses moyens, pourrait préparer une augmentation de ses revenus de futur retraité. L'État, les organisations professionnelles, le secteur financier privé pourraient proposer des produits de capitalisation dans le cadre juridique général ; d'autres investissements pourraient être favorisés par des dispositifs spéciaux, par exemple l'extension du dispositif d'aide à la recherche ou de financement d'entreprise.

Pour que le pacte républicain survive à l'époque qui vient, il faut en simplifier les prolongements administratifs, il faut l'épurer de tout le fatras législatif accumulé, de tous les cas particuliers qui entravent son fonctionnement simple, il faut le rendre limpide.

Parvenu à ce point d'un article déjà long, je vous citerai en conclusion les mots de Marc Bloch que je cherchais dans « L'étrange défaite » ; mais avant, ayant conscience que cette proposition sur les pensions de retraites implique bien d'autres choses, je vous donne rendez-vous pour un article complémentaire.

« Mais combien j'aime mieux évoquer l'image d'une victoire [...] ! Je ne sais quand l'heure sonnera où [...] nous pourrons reprendre en main nos propres destinées. Verrons-nous alors des fractions du territoire se libérer les unes après les autres ? Se former, vague après vague, des armées de volontaires, empressées à suivre le nouvel appel de la Patrie en danger ? Un gouvernement autonome poindre quelque part, puis faire tache d'huile ? Où bien un élan total nous soulèvera-t-il soudain ? [...] Je le dis franchement : je souhaite, en tout cas, que nous ayons encore du sang à verser, même si cela doit être celui d'êtres chers. Car il n'est pas de salut sans une part de sacrifice ; ni de liberté nationale qui puisse être pleine, si on n'a pas travaillé à la conquérir soi-même. »

Gérard Couvert